

Remaniement de la carte électorale—Suspension

Je ne crois pas que la situation dépende vraiment de la durée de la révision, qu'il s'agisse de 3, 12 ou 18 mois. Tout dépend de ce que nous comptons faire pendant ce délai. Le leader du gouvernement à la Chambre demande 18 mois. Je suppose qu'il pense comme la plupart d'entre nous, soit que cela ne nous touchera pas étant donné qu'il y aura des élections d'ici là. Si rien ne se produit et que nous revenons, nous rétablirons peut-être les commissions et tout recommencera. A mon avis, cela n'est pas satisfaisant. Nous avons répondu aux besoins des députés mais nous n'avons pas fait grand-chose pour le pays. Le président du Conseil privé devrait dresser un programme.

● (1750)

J'ai suivi avec grand intérêt le discours du président du Conseil privé. Il sait pourquoi la tâche ne peut se faire en beaucoup moins de 18 mois, mais il n'a rien dit au sujet de la création d'un comité pour faire le travail. Nous ne reviendrons sûrement pas à la situation où le parti au pouvoir peut remanier arbitrairement la carte électorale.

Il y a quelques minutes, j'entendais un autre député de l'opposition dire qu'il voit d'un mauvais œil ce que la commission a fait dans sa région car elle a remanié les sièges de l'opposition plus que ceux du gouvernement. C'est peut-être que le siège néo-démocrate n'y a pas été modifié. J'ignore qui il accuse. Mais je maintiens que si le leader du gouvernement à la Chambre était sérieux, il devrait être prêt à nous donner une idée, à la troisième lecture, de ce qu'il va faire pour résoudre le problème.

La période de 18 mois peut ne pas être trop longue, mais cela ne nous donnera pas beaucoup de temps s'il laisse s'écouler 12 mois avant que nous nous attachions de nouveau à ce problème. Voici que nous siégeons à Ottawa en juillet alors que nous devrions être en vacances, et il est possible que nous siégeons jusqu'en août. Le leader du gouvernement à la Chambre sait bien que ce qu'il est en train de faire peut nous rendre impossible de prendre des vacances d'été l'an prochain également. Je suis un de ceux qui ont essayé de prévoir des vacances d'été régulières et organisées pour juin, juillet et août, mais nous avons travaillé négligemment parce que nous n'avons pas de véritable calendrier, et que nous ne sommes pas en mesure de prendre des décisions à temps.

Si nous voulons vraiment que les prochaines élections aient lieu en vertu d'une nouvelle répartition des sièges, nous devrions établir un calendrier en vue de mener à bien ce remaniement. Y aura-t-il un comité spécial chargé de faire ce travail? Allons-nous y faire siéger également des membres des commissions de révision des limites des circonscriptions électorales? Allons-nous créer un comité impartial auquel les parlementaires pourront contribuer dans une certaine mesure? Quand commencera-t-on le travail?

Si le leader du gouvernement à la Chambre n'est pas en mesure de se lever en troisième lecture pour nous donner un calendrier, il est possible que rien ne se fasse d'ici le printemps prochain. Nous pourrions dans ces conditions faire face à des élections tenues sur la base des anciennes circonscriptions et ne pas avoir à nous soucier de ce problème pendant encore quatre ans, quoique je pense que nous pourrions avoir à nous en préoccuper deux mois

[M. Peters.]

après les prochaines élections, parce que je ne pense pas que les résultats de ces élections seraient bien différents.

Il sera peut-être nécessaire d'apporter un amendement à la Constitution. Dans ce cas, deux options s'offrent à nous. Nous pouvons avoir à demander aux provinces de renoncer à leurs minima au Sénat, ou nous pouvons instituer de nouveaux minima au Sénat pour un certain nombre de provinces dont la population a baissé. Il nous faudrait dans ce cas apporter un amendement à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, et pour cela nous assurer la coopération des provinces. A une exception près, nous n'avons jamais pu amender l'AANB depuis 1913 sans le consentement unanime des parties intéressées.

Je crois que cette discussion a été valable bien que de nature générale. Avec certaines restrictions, j'ai toujours pris les propos du président du Conseil privé comme paroles d'évangile, et je suis disposé à le croire lorsqu'il énonce un calendrier afin de réunir les divers éléments non seulement de la Chambre mais aussi de tout le pays en matière de remaniement de la carte électorale.

Nous devrions profiter du travail déjà accompli par les commissions chargées de ce remaniement. Ce serait stupide de notre part de ne pas tenir compte de leurs délibérations. Si le président du Conseil privé ne fait pas de déclaration lors de la troisième lecture, j'espère qu'il discutera alors de cette question avec ses collègues du Cabinet et qu'il pourra présenter un calendrier dans un avenir très rapproché. Je crois que la période de 18 mois devrait commencer dès maintenant, et non dans 5 ou 6 mois.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je veux dire simplement que le débat a été utile d'après moi, qu'il a servi à circonscrire les problèmes et qu'il incombe au gouvernement d'agir aussitôt que possible. Même si certains éditorialistes pensent que les députés ont fait preuve de parti pris, je pense que pour ce qui a trait au Manitoba, chaque conseil rural, quelle que soit l'allégeance politique de ses membres, s'est joint à la vague de protestations contre le projet de remaniement; ce sont des choses qu'il faut dire et dont il faut tenir compte. J'espère que nous procéderons maintenant avec célérité pour parvenir à une solution raisonnable.

M. Don Blenkarn (Peel-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà parlé deux fois à propos du présent bill et je n'ai pas l'intention d'être long. Mais je dois dire certaines choses vu les nombreux commentaires qui ont été faits au sujet de la position que j'ai prise à l'égard du bill au nom des gens de ma circonscription et généralement au nom des grandes régions urbaines. Je suis prêt à commencer maintenant, mais je crois qu'il est 6 heures et je dirai donc qu'il est 6 heures.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur: La Chambre veut-elle que la présidence dise qu'il est 6 heures, ou est-ce le désir des députés de continuer après 6 heures.

Des voix: Six heures.

M. l'Orateur: Comme il est 6 heures je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à 6 heures.)